



Arrêté municipal soumettant le projet de PLAN LOCAL d'URBANISME à enquête publique

n° 2013-136

Le Maire de la commune de Cléguérec,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L123-10, L123-13 et R123-19 ;

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L123-1 et suivants et R123-7 et R123-23,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 octobre 2009 prescrivant l'élaboration du PLU,

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 4 Juillet 2013, tirant le bilan de la concertation,

Vu la délibération du Conseil Municipal, en date du 4 Juillet 2013, arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme,

Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,

Vu les avis des différentes personnes publiques consultées ;

Vu la décision de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Rennes, en date du 24 Juillet 2013, désignant M. Jean-Paul Valdenaire en qualité de Commissaire-enquêteur titulaire et M. Jean-Paul Boleat en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Arrêté

Article 1

Le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cléguérec est soumis à enquête publique pour une durée de 32 jours consécutifs du mardi 22 octobre 2013 jusqu'au vendredi 22 Novembre 2013 inclus.

Article 2

Monsieur Jean-Paul Valdenaire, officier de la Marine en retraite, demeurant 15 rue des ajoncs, Plouay (56240), a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur titulaire par Monsieur Le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Monsieur Jean-Paul Boleat, chef de service en DDTM en retraite, demeurant 16 Kergueurh Moustoir-Ac (56500), a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par Monsieur Le Président du Tribunal Administratif de Rennes.

Article 3

Le dossier d'enquête constitué du projet de Plan Local d'Urbanisme et des avis des différentes personnes publiques associées peut être consulté en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le samedi de 9h30 à 12h), du mardi 22 octobre 2013 au vendredi 22 novembre 2013 inclus.

Article 4

Un registre d'enquête, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur est ouvert à la mairie de Cléguérec, afin de permettre au public de consigner ses observations.

Le public peut également adresser ses observations par écrit avec accusé de réception à l'intention de Monsieur le Commissaire enquêteur – enquête publique sur le projet de PLU- Mairie de Cléguérec – 10 place Pobeguain 56480 Cléguérec, ou les exprimer oralement au commissaire enquêteur au cours des permanences mentionnées à l'article 5 ci-après.

Article 5

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie (Salle des permanences) pour recevoir les observations, les jours et heures suivants :

Mardi 22 octobre 2013 de 9h00 à 12h00

Jeudi 31 Octobre 2013 de 9h00 à 12h00

Mercredi 13 novembre 2013 de 14h00 à 17h00

Vendredi 22 novembre de 14h00 à 17h00

Article 6

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête (et les documents annexés) sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire de la commune de Cléguérec, le dossier avec son rapport, et dans un document séparé ses conclusions motivées.

Article 7

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur sera adressée au préfet du département du Morbihan et au président du tribunal administratif de Rennes.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie aux jours et heures d'ouvertures, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Article 8

Un avis public faisant connaître l'ouverture de l'enquête publique sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département (Ouest France et le Télégramme).

Cet avis sera notamment affiché à la mairie et accessible sur le site de la commune

(<http://www.cleguerec.fr/>) ainsi qu'affiché en différents lieux de la commune. Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à enquête publique.

Article 9

Une copie du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Pontivy
- Monsieur le Préfet du Morbihan
- Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Rennes
- Monsieur Jean-Paul Valdenaire – commissaire enquêteur titulaire,
- Monsieur Jean-Paul Boleat – commissaire enquêteur suppléant.

Fait à Cléguérec, le 1er Octobre 2013

Le Maire, M. Ropers Marc

